



Décembre 2024

Challenge Territorial D.5 « POINT VERT » 2024-2025

→ La compétition baptisée « Challenge territorial D5 POINT VERT » a un règlement spécifique dont les principaux points sont indiqués ci-dessous.

→ Par principe essentiel, ce sont nos règlements de base du District de l'AVEYRON des Championnats et Coupes.

REGLEMENT DU CHALLENGE TERRITORIAL D.5

Article 1 : CREATION

Ce Challenge est ouvert aux équipes évoluant en championnat D5 avec les souplesses suivantes :

- Deux clubs peuvent faire une entente pour inscrire une équipe même s'ils ont déjà inscrit une équipe individuellement dans le Challenge
- Sera également accepté, une équipe nouvelle qui provient d'un club ayant des équipes inscrites dans un Championnat du District pourvu que cela soit en prévision (obligatoire) de l'inscrire en D5 pour 2025/2026 ou une équipe provenant d'un nouveau club qui se constituerait pour adhérer au District en 2025/2026.

Les engagements sont libres, gratuits et se font sur le mois de JANVIER de la saison en cours avec comme date limite le 31 janvier.

La compétition commence après la fin du championnat officiel D5 normalement prévue le dimanche 30 mars 2025.

La gestion de cette Compétition est assurée par la Commission « Gestion des Compétitions Seniors » du District AVEYRON Football.

Article 2 : ORGANISATION PRATIQUE

La Compétition se déroulera suivant le nombre d'équipes inscrites avec comme principe d'assurer un minimum de matchs pour chacune des équipes inscrites ; Le souhait étant de faire faire 5 matchs dans cette compétition sur la période FIN MARS à FIN MAI.

La première phase sera une formule type « championnat » et donc pas de match à élimination directe.

La formule retenue sera communiquée dès mi-février de la saison en cours, étant entendu qu'elle respectera plusieurs points essentiels :

- Secteur géographique des poules le plus proche possible tout en garantissant de ne pas mettre des équipes ensemble si elles l'ont déjà été en championnat (Sauf cas de force majeure).
- Equilibre des matchs entre réceptions et déplacements (3R / 2D ou 3D / 2R)
- Pas de match nul possible
- Si à la fin du temps réglementaire, les équipes sont à égalité, s'ensuivra directement une séance de tirs aux buts sans passer par des prolongations (5 tireurs puis 1 en suivant comme cela se pratique classiquement)
- Cette « nouveauté » va donner un peu de « piment » à la fin des matchs et évitera des complications pour le classement final !

IMPORTANT : Pour cette phase-là, nous allons utiliser une codification spécifique pour chaque équipe inscrite (Equipe 5), permettant ainsi l'utilisation de la FMI et la possibilité de saisir les Ententes via Footclub « Vie du Club ».

Pour vous engager dans cette Compétition, il vous suffira juste de donner votre accord ou refuser le pré engagement qui paraît sur Footclub, et ce, **avant le 31 janvier 2025**.

La deuxième phase sera à élimination directe avec un tirage au sort des matchs :

- 1 / 4 de finale sur le terrain du premier club tiré.
 - suivant le nombre de groupes, les premiers seront qualifiés puis les meilleurs seconds si besoin, pour arriver à 8 équipes participantes aux ¼ de finale.
 - Si au tirage un match concernait le 1^{er} et 2^{ème} d'une même poule, il y aura un nouveau tirage.
- 1 / 2 Finales sur le terrain du premier club tiré.
- Finale sur terrain neutre

Dans ce cadre-là, si égalité, même principe que phase de groupe, avec tirs aux but directs.

Présence d'un arbitre pour ces matchs.

Article 3 : CLASSEMENT

Le barème des points attribués pour le classement sera le suivant :

- 3 points pour l'équipe vainqueur à la fin du temps réglementaire
- 2 points pour l'équipe vainqueur aux tirs aux buts
- 1 point pour l'équipe perdante aux tirs aux buts
- 0 point pour l'équipe perdante à la fin du temps réglementaire
- -1 point pour l'équipe qui fera forfait + pénalité de 50 €

Au cas où des équipes se retrouvent à égalité, le départage se fait suivant les critères suivants :

- Points acquis lors de la confrontation directe
- Goal average général
- Plus grand nombre de buts marqués
- Moins de buts encaissés
- Tirage au sort par le District

Article 4 : DOTATIONS

La dotation pour les équipes finalistes sera la suivante :

- Jeux de tee-shirts floqués pour les 2 équipes
- Médailles souvenirs pour les 2 équipes et le corps arbitral
- Coupe pour le Vainqueur qui sera remise en jeu l'année suivante

Article 5 : CAS NON PREVUS

Les cas non prévus dans le présent règlement, s'ils ne figurent pas dans le règlement des Championnats et Coupes, seront tranchés par la C.D.G.C. du District Aveyron Football et en dernier ressort par le Comité Directeur du District Aveyron Football.